



# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 mars 2021  
18h00 à la salle du Temps Libre

- Absents : Mme Valentine PIERRE
- Excusés / Procurations :
- Date de la convocation : 18/03/2021
- **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du : pas encore transmis**

## ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte de gestion 2020
- 2- Compte administratif 2020
- 3- Vote des taux d'imposition
- 4- Vote du budget primitif 2021
- 5- Vote des budgets annexes 2021
- 6- Modification du tableau des effectifs
- 7- Choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts de la commune
- 8- Approbation du projet éducatif et pédagogique du service Jeunesse et Sport
- 9- Approbation du Règlement intérieur du service Jeunesse et Sport
- 10- Informations diverses
- 11- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Mr Emmanuel DRU

\*\*\*\*\*

## **2021\_03\_25\_01\_OBJET : Adoption des Comptes de Gestion 2020 (BP et Budgets Annexes)**

Mr le maire précise que ces documents comptables ont déjà été communiqués lors des commissions finances du 04 et 11 mars, et lors de la commission générale du 17 mars.

Madame la Trésorière Principale de LANNION, nous a fait parvenir les Comptes de Gestion pour l'année précédente, 2020, pour les différents Budgets :

- Commune, Restaurant Scolaire, Camping, Lotissement la Colline et Pompes Funèbres.

CONSIDERANT que les résultats de ceux-ci sont en parfaite adéquation avec les Comptes Administratifs 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** les Comptes de Gestion de la Trésorière pour l'année 2020.

*Certifiée exécutoire par sa transmission en trésorerie, le 29 mars 2021*

## **2021\_03\_25\_02\_OBJET : Comptes Administratifs 2020 (Budget Principal et Budgets Annexes)**

Monsieur André JUGUET, Adjoint au Maire, (Pierre HOUSSAIS, Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle du Conseil) présente les différents Comptes Administratifs 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes administratifs pour l'année 2020 comme présentés ci-dessous

### **BUDGET COMMUNAL**

		Dépenses	Recettes	Excédent (+) / (-)
Résultat de l'Exercice : Mandats et Titres	Section de fonctionnement	671 302.23 €	728 907.32 €	+ 66 297.95 €
	Section d'investissement	139 654.37 €	216 897.58 €	+ 77 243.21 €
Reports de l'exercice 2019	Report en Section de fonctionnement (002)		89 793.85 €	
	Report en Section d'investissement (001)		89 559.53 €	
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	83 765.96€		- 83 765.96 €
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>+ 156 091.80 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>				<b>+ 166 802.74 €</b>
<b>Total réalisations + reports</b>				<b>+ 322 894.54 €</b>
<b>Total réalisations + reports – RAR</b>				<b>+ 239 128.58 €</b>

**BUDGET CAMPING**

		Dépenses	Recettes	Excédent (+) / (-)
Résultat de l'Exercice : Mandats et Titres	Section de fonctionnement	45 883.02 €	43 347.92 €	- 2 535.10 €
	Section d'investissement	3 455.98 €	17 638.62 €	+ 14 182 .64 €
Reports de l'exercice 2019	Report en Section de fonctionnement (002)		14 001.93 €	+ 14 001.93 €
	Report en Section d'investissement (001)	10 590.88 €		- 10 590.88 €
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>11 466.83 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>				<b>3 591.76 €</b>
<b>Total réalisations + reports</b>				<b>+ 15 058.59 €</b>

**RESTAURANT SCOLAIRE**

		Dépenses	Recettes	Excédent (+) / (-)
Résultat de l'Exercice : Mandats et Titres	Section de fonctionnement	35 767 .22 €	42 473.16 €	6 705.94 €
	Section d'investissement			
Reports de l'exercice 2019	Report en Section de fonctionnement (002)	22 150.09 €		- 22 150.09 €
	Report en Section d'investissement (001)			
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>- 15 444.15 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>				
<b>Total réalisations + reports</b>				<b>- 15 444.15 €</b>

**POMPES FUNEBRES**

		Dépenses	Recettes	Excédent (+) / (-)
Résultat de l'Exercice : Mandats et Titres	Section de fonctionnement			0
	Section d'investissement			0
Reports de l'exercice 2018	Report en Section de fonctionnement (002)		723.47 €	723.47 €
	Report en Section d'investissement (001)		353 €	353 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>723.47 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>				<b>353 €</b>
<b>Total réalisations + reports</b>				<b>+ 1 076.47 €</b>

**LOTISSEMENT LA COLLINE**

		Dépenses	Recettes	Excédent (+) / (-)
Résultat de l'Exercice : Mandats et Titres	Section de fonctionnement	3 236 €	364 930.54 €	361 694.54 €
	Section d'investissement			
Reports de l'exercice 2018	Report en Section de fonctionnement (002)			
	Report en Section d'investissement (001)	132 436.23 €		-132 436.23 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>+ 361 694.54 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>				<b>-132 436.23 €</b>
<b>Total réalisations + reports</b>				<b>+ 229 258.31 €</b>

*Certifiée exécutoire par sa transmission en trésorerie, le 29 mars 2021*

**2021\_03\_25\_03\_OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 – Budget principal**

Monsieur le maire donne des précisions sur l'évolution des **bases d'imposition** :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021
Taxe d'habitation	Idem que 2020
Taxe foncière bâtie	670 100 €
Taxe foncière non bâtie	49 600 €

Monsieur le maire rappelle que le **produit fiscal** au titre de l'année 2020, était de 271 890.00 euros.

Il propose de **ne pas augmenter les taux d'imposition** pour l'année 2021

Il informe l'assemblée que la commune ne vote plus le taux pour la taxe d'habitation. Le maire rappelle que la loi de Finances 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir pour délibérer sur ce taux d'imposition. Les taux de la taxe d'habitation se voient donc figés à leur niveau de 2019.

Pour compenser cette suppression de la Taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021, le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020, par le Département, sur leur territoire.

Pour information, le taux en Côtes d'Armor est de 19.53 %

En référence à l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, **chaque année**, le taux des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**De VOTER les taux suivants :**

TAXES	TAUX 2021 (Identique à celui de 2020)
Taxe foncière bâtie + Taxe foncière bâtie Du Département	17.05 % + 19.53 % = 36.58 %
Taxe foncière non bâtie	70.31 %

*Certifiée exécutoire par sa transmission en trésorerie, le 29 mars 2021*

## **2021\_03\_25\_04\_OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de Budget Primitif de la commune pour l'année 2021 :

Vu le budget qui lui est présenté, le Conseil Municipal, à la majorité, par 13 voix POUR et une abstention (Mme Florence OUVRARD)

**Approuve** le budget communal, 2021 dont la balance s'établit comme suit :

Budget	Sections arrêtées à la somme	
	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	1 031 880.92 €	589 589.95 €

*Certifiée exécutoire par sa transmission en trésorerie, le 29 mars 2021*

## **2021\_03\_25\_05\_OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2021 : Camping et Résidence La Colline.**

Mr le maire rappelle que le conseil municipal avait pris une délibération pour dissoudre les budgets du restaurant scolaire et des Pompes funèbres, en date du 26 janvier 2021.

Monsieur le Maire présente aux conseillers les projets de Budgets Annexes (Restaurant scolaire – Camping – Pompes funèbres – Lotissement la Colline) pour l'année 2020 :

Vu les budgets qui lui sont présentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**Approuve**, les budgets annexes 2020 dont la balance s'établit comme suit :

Budgets	Sections arrêtées à la somme	
	Fonctionnement	Investissement
Camping	69 162.67 €	12 104.03 €
Résidence La Colline	414 194.54 €	132 436.23 €

*Certifiée exécutoire par sa transmission en trésorerie, le 29 mars 2021*

## **2021\_03\_25\_06\_OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Mr le maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité, au titre de son ancienneté peut prétendre être au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Suite à l'arrêté du maire en date du 1<sup>er</sup> février 2021, fixant les critères de promotion et de valorisation des parcours, et au vu de délibération du 17 mars 2021 proposant un ratio promu-promouvables de 100 % pour l'avancement de grade,

Monsieur le maire accorde cet avancement de grade,

Monsieur le maire présente le nouveau tableau des effectifs

Filière	Grade	DHS	Création / suppression	Motif
Technique	Adjoint technique territorial	22.25/35		
	Adjoint technique territorial	23/35		
	Adjoint technique territorial	17.75/35		
	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35	Suppression	
	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35	Création	<i>Avancement de grade</i>
	Adjoint technique territorial	35/35		
Administrative	Adjoint administratif territorial ppal 1 <sup>ère</sup> classe	35/35		
	<i>Adjoint administratif territorial ppal 1<sup>ère</sup> classe</i>	35/35		
Animation	Adjoint territorial d'animation	35/35		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** le nouveau tableau des effectifs

*Certifiée exécutoire par sa transmission en trésorerie, le 29 mars 2021*

## **2021\_03\_25\_07\_OBJET : Choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts de la commune**

Mr le maire informe l'assemblée, qu'il est difficile, à ce jour, pour l'équipe des services techniques, de faire l'entretien des nombreux espaces verts présents sur la commune.

De plus, à certains endroits, la commune devrait être équipée de tondeuses plus performantes, mais cela représente un cout important pour la commune de les acquérir.

Le devis est basé pour une durée de 2 ans

Afin de proposer ce service à la population, la commune a sollicité 3 entreprises pour de l'entretien des espaces verts sur différents sites :

- Cité des Lauriers
- Cité des Ormes
- Route de Trézény – Woen
- Rond-point de la Croix Blanche

Seulement 2 entreprises ont répondu. La 3ème ne souhaitait pas délivrer un devis sachant que son cout serait plus élevé que ses concurrents.

Les entreprises ayant répondu sont :

- ESATCO pour un montant de : 10 333.88 €
- EMERAUDE pour un montant de : 17 978.50 €

Après échanges, et discussions

Le conseil municipal à la majorité, par 13 voix POUR et une abstention (Mme Florence OUVRARD)

<b>ACCEPTÉ</b>	le devis présenté par ESATCO
<b>S'ENGAGE</b>	Pour une durée de 2 ans
<b>AUTORISE</b>	Le maire à signer tout document se rapportant à ce devis

*Certifiée exécutoire par sa transmission en trésorerie, le 29 mars 2021*

## **2021\_03\_25\_08\_OBJET : Approbation du projet éducatif et pédagogique du service Jeunesse et Sport**

Mr le maire précise que le projet éducatif et pédagogique a été transmis par mail aux élus le 22 mars 2021

Mme LE ROY présente dans les grandes lignes ces deux projets.

Après échanges, et discussions

Le conseil municipal, à l'unanimité

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021**

**APPROUVE** le projet éducatif et le projet pédagogique

*Certifiée exécutoire par sa transmission en trésorerie, le 29 mars 2021*

## **2021\_03\_25\_09\_OBJET : Approbation du Règlement intérieur du service Jeunesse et Sport**

Après échanges, et discussions

Le conseil municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** le règlement intérieur du service Jeunesse et Sport

*Certifiée exécutoire par sa transmission en trésorerie, le 29 mars 2021*

### **Informations diverses**

- LTC : Nouvelle politique territoriale portée par la Région, et au recensement des projets sollicitant le dispositif transitoire d'accompagnement mis en place pour soutenir les projets des acteurs locaux : un classeur sera à l'accueil de la mairie pour que la population puisse s'exprimer.
- Visite des écoles du RPI le samedi 10 avril : RDV à 9h45 à l'école de CAMLEZ. Les enseignants seront présents.

### **Liste des délibérations du 25 mars 2021**

2021_03_25_01	Compte de gestion 2020
2021_03_25_01	Compte administratif 2020
2021_03_25_01	Vote des taux d'imposition
2021_03_25_01	Vote du budget primitif 2021
2021_03_25_01	Vote des budgets annexes 2021
2021_03_25_01	Modification du tableau des effectifs
2021_03_25_01	Choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts de la commune
2021_03_25_01	Approbation du projet éducatif et pédagogique du service Jeunesse et Sport
2021_03_25_01	Approbation du Règlement intérieur du service Jeunesse et Sport

**Signatures**

HOUSSAIS Pierre

---

JUGUET André

---

LE ROY Nadia

---

LE HOUEROU Alain

---

DESCHATRETTES Peggy

---

ROUGNANT Marie Jo

---

JAOUEN Jean François

---

VETEAU Delphine

---

ARNAUD Benjamin

---

BAULIG Gaspard

---

LE GOFF Thibaut

---

TAUPIN Christelle

---

PIERRE Valentine *Absente*

---

OUVRARD Florence

---

DRU Emmanuel

---